



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

À une séance ordinaire tenue le 2 mai 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5

- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du règlement n° 771-2016
 - b. Adoption du règlement n° 772-2016
 - c. Adoption du règlement n° 773-2016
 - d. Adoption du règlement n° 774-2016
 - e. Adoption du règlement n° 775-2016
 - f. Avis de motion – Règlement n° 776-2016
 - g. Avis de motion – Règlement n° 777-2016
 - h. Adoption du 2^e projet de règlement n° 777-2016
 - i. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 778-2016
 - j. PIIA patrimoine – acceptation de 3 permis
 - k. CPTAQ – 74, chemin de la Chute
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Embauche de la coordonnatrice du Terrain de Jeux, saison 2016
 - b. Engagement d'une coordonnatrice de soccer et d'une adjointe
 - c. Acceptation de l'entente de travail avec les employés de la bibliothèque
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Mandat à Horti-Taille pour l'entretien paysager des terrains municipaux
 - b. Contrat pour la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des aînés
 - c. Octroi du contrat de pavage pour 2016



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- b. Réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation et de la Corporation des aînés
- c. Point d'information : *Dépôt de l'état comparatif*
- d. Dépenses incompressibles
- e. Soutien financier de 100 \$ pour la 3^e édition de la Fête du Canada

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement n° 780-2016 décrétant les heures d'ouverture de la piste de motocross 911 X-PARK pour la saison 2016
- b. Règlement n° 781-2016 modifiant le règlement n° 623-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- c. Avis de motion – Règlement n° 782-2016
- d. Inscription au Congrès de l'ADMQ 2016
- e. Inscription à la classique de golf des étoiles
- f. Acceptation de la promesse d'achat et de vente – lot 4 448 302
- g. Politique d'adoption pour la nétiquette

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du Maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16864-05-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16865-05-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Avril

Bernard Ouellet	2 649.78 \$
Léopold Rousseau	963.56 \$
Jean-Pierre Lamontagne	963.56 \$
Jonathan Moreau	963.56 \$
André Sévigny	963.56 \$
Julie Rousseau	963.56 \$
Alexandre D'Amour	963.56 \$
Martine Couture	7 570.65 \$
Cathy Bergeron	6 426.11 \$
Martin Miller	2 496.00 \$
Renault Lepage	6 294.09 \$
Dany Lamontagne	7 620.10 \$
Pascale Lemay	910.00 \$
Membres du conseil et cadres :	39 748.09 \$
Employés voirie et bureau :	51 058.95 \$
Service de sécurité incendie :	873.34 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 820.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 458.53 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	147.28 \$
Total des salaires bruts payés pour avril 2016 :	104 106.19 \$

Comptes payés - Avril

Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gestion Carl Tanguay inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions Carrier et Rancourt	Remb. dépôts certificats de localisation	400.00 \$
Les Constructions G.S. inc.	Remb. dépôts certificats de localisation	400.00 \$
CSST	Ajustement des salaires 2015	107.31 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de mars	941.59 \$
CARRA	Cotisation de mars	2 006.88 \$
Maison de la Famille	Don semaine québécoise des familles	100.00 \$
Cercle de Fermières	Don Expo Vente 2016	100.00 \$
Regroupement des personnes	Contribution 2016	40.00 \$
Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôts certificats de localisation	400.00 \$
Diane et Simon Vermette	Remboursement de taxes	353.17 \$
Coop Fédérée	Diesel et propane	5 228.54 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	3 752.33 \$
Annie L. Harvey	Activités culturelles bibliothèque	408.99 \$
Hydro-Québec	Branchement au 23, rue des Cerisiers	165.56 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 227.13 \$
Télus	Téléphones et internet	1 113.07 \$
Construction PL Morency inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Fonds des registres	Renouvel. commissaire assermentation	38.25 \$
Gaz Métropolitain	Gaz caserne	613.01 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 684.90 \$
Marcel Demers	Soirée des bénévoles 2016	300.00 \$
Restaurant le Vign'eau	Soirée des bénévoles 2016	5 198.48 \$
Chevaliers de Colomb	Souper méchoui porc & bœuf	25.00 \$
Ministre du Revenu Québec	Registre des entreprises	34.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	18 724.13 \$
Carl Laprise	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Jimmy Daigle	Remboursement de taxes	117.00 \$
Véronique Fournel	Maquillage Fête des Neiges	165.00 \$
Aline Falardeau	Professeur de yoga	740.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 948.64 \$
Julie Montminy	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	1 578.02 \$
Postes Canada	Apollinairois aux commerces	30.28 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Mario Duchaine	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Salle communautaire	99.54 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Stéphanie Côté	Remboursement arbres	66.00 \$
Nelson Moreau	Remboursement arbres	31.00 \$
Michel Cormier	Remb. location de salle	459.00 \$
CARRA	Cotisation d'avril	1 337.92 \$
Ghislain Noël	Remboursement de taxes	2 013.78 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	177.78 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Interfas	Assurances collectives d'avril	7 487.61 \$
La Capitale en Fête	Dépôt 50 % Fête au Village	2 202.63 \$
Total des comptes payés pour le mois d'avril 2016 :		79 640.28 \$

Comptes à Payer - Avril

Aiguillage Rousseau	Aiguiser dents	24.15 \$
Alimentation Beauchesne	Vinaigre	19.54 \$
All Seasons Publications ltd	Blue book	293.90 \$
APSAM	Formation sur le creusement	2 246.80 \$
Alliance québécoise du loisir	Formation préparation projet	143.72 \$
Aréo-Feu	Bottes de cuir	555.29 \$
ADMQ	Inscription congrès	578.32 \$
Atelier Genytech	Vérifier système et inspections bisannuelles	613.44 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Réparer pneu, filtres à l'huile	564.45 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte	Réparer alternateur	639.06 \$
Aubert & Marois ltée	Bases de béton	6 638.66 \$
Mélanie Bergeron	Remb. soccer	145.00 \$
Béton Laurier inc.	Location outillage	353.88 \$
Bi-Sports	Plaquettes - Soirée des bénévoles	34.49 \$
Boivin & Gauvin inc.	Contenant de mousse et batterie de lampe	886.21 \$
Brassard	Caisses de papier, papeterie et encre	1 395.47 \$
Burocom	Routeur, écran et poste de travail	5 099.70 \$
Pièces d'autos Carquest	Filtres, filtre à l'huile et pièce 10 roues	169.41 \$
CEGEP de Rimouski	Formation gestion	1 750.00 \$
CGER	Location de mars	7 731.88 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces pour réparer les tables	292.15 \$
Chapiteau Rive-Sud	Acompte 30% Fête au Village	600.00 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte	50.00 \$
CHEM Action inc.	Pièces recharge et câbles commande	3 421.66 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	68.98 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	50.00 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	14.21 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle commu. et salle de bain	895.27 \$
Construction B.M.L.	Pierre - route Marigot	1 063.45 \$
Médias Transcontinental	Appel d'offres - tonte gazon	41.94 \$
Christian Côté	Remboursement d'équipement	1 337.46 \$
Gaston Côté	Remb. chaussures de sécurité	172.41 \$
Martine Couture	Remb. certificat cadeau	365.64 \$
Marcel Croteau	Ménage d'avril	671.06 \$
CWA	Débitmètre	5 030.16 \$
Danovar inc.	Démonter pompe turbine, reconditionnement...	19 406.89 \$
Pierre Demers	Remb. encadrement	1 148.53 \$
Rosalie Demers	Atelier d'initiation	240.00 \$
Deschenes & fils ltée	Tuyaux, pièces, fil pour compteur	1 207.02 \$
Desharnais Centre du Camion	Pneus pour balai	771.87 \$
Detekta Solutions	Contrat de service	340.91 \$
Kate Dubois	Activités d'ados	120.00 \$
École Nationale des pompiers	Formation et examens	3 517.25 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	162.70 \$
EFG Électrique (2010) inc.	Fil alimentation	2 165.67 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	2 200.33 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Entreprises Denys Hamel	Travaux de réparation	2 226.42 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Peinturer lutrin	218.17 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	120.26 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud inc.	Recharge extincteur, garage mun. et réservoir	192.02 \$
Les Équipements E.B.M.	Étagères aux étangs et aux puits	994.01 \$
Équipements Sigma inc.	Vérifier travaux et stop	623.64 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	353.83 \$
Exova	Analyses d'eau	251.57 \$
FQM	Formation politique	97.73 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement de mars	6 271.87 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	120.00 \$
Chantale Gagnon	Ouverture et fermeture locales des patineurs	600.00 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires professionnels	1 947.11 \$
Marianne Giguère	Activités d'ados	120.00 \$
Goodyear Canada inc.	4 pneus	865.90 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	248.27 \$
Hockey mineur Lotbinière	Chèque NSF hockey	100.00 \$
Installation R. Mailloux	Location projecteur	675.82 \$
Javel Bois-Franc inc.	Hypochlorite	957.25 \$
Kosmtk	Installation d'une pellicule	750.50 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais soirée bénévoles et autres	1 204.41 \$
Dominique Lemay, photographe	Photographe soirée des bénévoles et mosaïque	880.00 \$
Léopold Delisle inc.	Déneigement de mars	37 941.75 \$
Renault Lepage	Bluetooth	114.96 \$
L.E.S.E.	Savon	200.04 \$
Lettrage Rémi Gagné	Triangles réfléchissants	28.74 \$
Lumco	Luminaires piste multifonctionnelle	6 558.00 \$
Lumca inc.	Luminaires rue Terry-Fox	11 900.95 \$
Marché Veilleux	Achats soirée des bénévoles	896.76 \$
Medimage	Tag de rassemblement	373.07 \$
Médias Transcontinental	Offre d'emploi chauffeur	412.76 \$
Yves Moreau	Déneigement Place Francoeur	103.48 \$
MRC de Lotbinière	Frais, composteurs et quote-part - mai	81 528.56 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de mai	5 608.77 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide, location du centre de formation	1 909.72 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide au 39, rue Industrielle	249.60 \$
Nordik Sports	Filtre à air et huile	35.63 \$
Normand Côté	Travaux d'électricité	33 441.46 \$
Nova Construction C.P. inc.	Paiement # 1	49 327.72 \$
Nyma Chocolats et confiseries	Soirée des bénévoles	367.90 \$
OBV du Chêne	Arbres et arbustes	3 420.80 \$
Patrimoine et histoire des Seigneuries	Livre	20.00 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Plan cadastral	1 592.70 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nivelage, entrée d'eau et déneigement	77 900.00 \$
Pierre Boily électrique inc.	Ajouts de 4 prises	1 596.01 \$
Pitney Bowes	Location de timbreuse	56.28 \$
Placide Martineau inc.	Boulon, valves et raccords	79.64 \$
Groupe Polyalto	Acrylique pour éclairage	204.22 \$
Pompquip	Balancer la pression	1 483.18 \$
Premier Outils Pro	Fusil à graisser	412.75 \$
Produits Capital	Vadrouille	55.81 \$
PG Solutions	Accès-cité, poste de travail et régie intermunicipale	2 081.80 \$
Protection incendie PC	Inspections, test, recharges et réparations	711.64 \$
Les Publications du Québec	Normes ouvrages routiers	25.12 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 071.84 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau et entrée d'eau	10 469.91 \$
Réparation d'outils R. Martel	Réparer grinder	40.42 \$
Resotel	Ajout d'un appareil et hébergement contrôleur	1 234.73 \$
Robert Boileau inc.	Zamboni	8 035.32 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Roulement Techno inc.	Balai à moteur et pièces	7 062.86 \$
SADC Lotbinière	Formation	158.00 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine	574.88 \$
Services technologiques A.C.	Réparer système de ventilation	347.26 \$
Les services Frimas inc.	Maintenance d'avril	283.42 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement et plan directeur	4 735.82 \$
SPI Santé et Sécurité	Adaptateurs	198.57 \$
Télé-Alarme Plus	Télésurveillance	1 336.79 \$
Toshiba	Copies et brochures	1 111.19 \$
Tuxedodesign	Décoration soirée des bénévoles	1 000.00 \$
U.S.D. inc.	Bacs bleus	4 787.80 \$
Veolia Water Technologies	Produits chimiques	224.04 \$
Voltec	Entretien réseau	853.69 \$
Wolters Kluwer ltée	Entente de développement	175.35 \$
Wurth Canada ltée	Attaches de câble	110.31 \$
Xerox Canada	Photocopieur - urbanisme	204.50 \$
Xylem Canada Company	Réparer pompe d'égout	1 413.01 \$
Michèle Youinou	Soirée des bénévoles	287.44 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2016 :		461 414.68 \$

16866-05-2016
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 771-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement pour faciliter sa compréhension et son application;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le n^o 771-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16867-05-2016
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 772-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement no 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la largeur minimale exigée d'un terrain desservi pour une habitation unifamiliale jumelée afin de faciliter l'aménagement des cases de stationnement hors rue;



ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le n° 772-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16868-05-2016
point no 7c

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 773-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 592-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier le nombre de conteneurs ou de remorques associé à certains usages commerciaux et industriels pouvant être utilisé comme bâtiment complémentaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 773-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16869-05-2016
point no 7d

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 774-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 594-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a été modifié et son appellation Q-2, r.8 a été remplacée par Q-2,r.22;

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 6);



ATTENDU QUE les articles 11 à 30 du nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) sont applicables par la Municipalité et entrés en vigueur le 2 mars 2015;

ATTENDU QUE la délivrance de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur la liste des terrains contaminés constituée par la Municipalité en application de l'article 31.68 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 774-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16870-05-2016
point no 7e

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 775-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE lors de certains amendements précédents, le tableau de l'article 2.1 n'avait pas été mis à jour;

ATTENDU QUE le chapitre 12 du règlement de zonage, relatif à l'affichage est en cours de modification;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 avril 2016, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 775-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16871-05-2016
point no 7f

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 776-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 776-2016 modifiant le règlement de lotissement n° 591-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 3.2.3 relatif à la cession ou le versement pour l'établissement de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.



16872-05-2016
point no 7g

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 777-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 777-2016 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin de fixer la marge de recul avant secondaire minimale à 6 mètres dans les zones 113.2R, 163C et 182R dans les cas de bâtiment unifamilial jumelé.

16873-05-2016
point no 7h

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 777-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la notion de marge de recul avant secondaire existe déjà pour les bâtiments unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE dans les zones où la marge de recul avant minimale est supérieure à 6 mètres, il y a lieu de fixer la marge de recul avant secondaire minimale à 6 mètres pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 777-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16874-05-2016
point no 7i

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 778-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE certains terrains de la zone 122R ont été cadastrés en fonction de recevoir des habitations unifamiliales jumelées d'une largeur de 8,53 mètres avec une marge de recul latérale de 2 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 778-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16875-05-2016
point no 7j

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- La demande numéro 2016-167 pour le 88, rue Principale afin de faire un nouveau patio en cour arrière, le projet s'harmonise avec l'architecture de la maison selon l'avis de l'architecte Luc Fontaine;
- La demande numéro 2016-178 pour le 107, rue Principale afin de remplacer toutes les fenêtres, hausser la toiture de la rallonge arrière et repeindre la toiture et les volets;
- La demande numéro 2016-185 pour le 85, rue Principale afin d'agrandir le garage détaché, refaire le revêtement extérieur et le recouvrement de la toiture;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2016-167, 2016-178 et 2016-185.

Adopté à l'unanimité

16876-05-2016
point no 7k

CPTAQ – 74, CHEMIN DE LA CHUTE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 2 845 437 situé dans la zone 32A;

ATTENDU QUE le Mandataire a fait une demande au nom du Parkbridge Lifestyle Communities inc. afin d'utiliser le lot à des fins récréotouristiques, soit pour environ 50 à 60 emplacements supplémentaires sur une superficie approximative de 12,76 ha;

ATTENDU QU'une partie de ce même lot est déjà utilisé à cette fin;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité



16877-05-2016
point no 8a

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU TERRAIN DE JEUX, SAISON 2016

CONSIDÉRANT QU'une coordonnatrice pour le Terrain de Jeux doit être embauchée pour la saison 2016;

ATTENDU QUE Angela Bergeron Aubin connaît déjà le fonctionnement du Terrain de Jeux étant donné qu'elle était coordonnatrice adjointe l'an dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Angela Bergeron Aubin à titre de coordonnatrice du terrain de jeux pour la saison 2016, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

16878-05-2016
point no 8b

ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER ET D'UNE ADJOINTE

ATTENDU QUE les 2 responsables du soccer de l'an dernier désirent renouveler leur contrat de travail pour la saison 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Stacey Ficket comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2016. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$, pour 18 semaines, payable aux 2 semaines.

D'embaucher Rosalie Cyr Demers comme adjointe à la coordonnatrice. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 55 \$, pour 18 semaines, payable aux 2 semaines.

Les 2 employées seront considérées comme travailleuses autonomes à contrat.

Adopté à l'unanimité.

16879-05-2016
point no 8c

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE TRAVAIL AVEC LES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE cette entente de travail a pour but de maintenir d'harmonieuses relations entre la Municipalité et les employés de la bibliothèque, d'établir une méthode afin de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre les employés et la Municipalité et définir les conditions d'emploi qui doivent être observées par les parties à cette entente de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du Conseil acceptent l'entente de travail des employés de la bibliothèque de la municipalité de Saint-Apollinaire, pour les années 2016 à 2020.

Adopté à l'unanimité.



16880-05-2016
point no 9a

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 9 février 2009;

ATTENDU QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a transmis le 26 avril 2016 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Apollinaire est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'adopter le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Lotbinière le 26 avril 2016 et joint à la présente.

Adopté à l'unanimité.

16881-05-2016
point no 10a

MANDAT À HORTI-TAILLE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la compagnie Entretien paysager Horti-Taille effectue l'entretien paysager des terrains municipaux en période estivale;

ATTENDU QU'il est plus avantageux pour la Municipalité de donner ces travaux à contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien paysager pour la saison 2016 à Entretien paysager Horti-Taille pour un montant de 8130 \$ plus taxes.

Les tâches à effectuer sont :

- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Désherbage des plates-bandes
- Plantation des annuelles
- Taille des arbustes au besoin
- Taille des arbres (branches trop basses)
- Protection hivernale des végétaux qui en ont besoin

Les végétaux annuels ne sont pas inclus, ni la création des pots.

Adopté à l'unanimité.



16882-05-2016
point no 10b

**CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA
MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE M. Yves Moreau a proposé ses services pour effectuer la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés, et ce, à chaque semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder, pour la saison estivale 2016, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des aînés à M. Yves Moreau, pour un montant de 800 \$ plus taxes, soit 919.80 \$.

Adopté à l'unanimité

16883-05-2016
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2016

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Construction B.M.L., division de Sintra inc.	852 524.62 \$
2	Construction & Pavage Portneuf inc.	944 181.53 \$
3	Pavage U.C.P. inc.	947 976.79 \$
4	Les Entreprises Lévisiennes inc.	977 815.24 \$
5	Nasco inc.	1 114 231.92 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L. pour la somme de 852 524.62 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux de la route de la Carrière et des rangs Pierriche et Bois Joly, au montant estimé à environ 300 000 \$ soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablières.

Que la dépense pour les travaux du rang Bois Franc et de la rue Principale, au montant estimé à environ 160 000 \$ soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

16884-05-2016
point no 11a

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2015 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.



**ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Budget 2015	Réalizations	
		2015	2014
Revenus			
Taxes	5 873 922	6 359 295	5 871 691
Paiements tenant lieu de taxes	38 423	42 003	49 924
Transferts	128 572	622 398	327 203
Services rendus	596 613	717 822	655 897
Autres	697 550	602 919	1 079 182
	7 335 080	8 344 437	7 983 897
Investissement		3 969 496	5 746 177
	7 335 080	12 313 933	13 730 074
Dépenses			
Administration générale	1 104 439	1 127 664	1 027 465
Sécurité publique	1 141 621	1 334 664	1 232 411
Transport	1 251 615	1 819 570	1 853 282
Hygiène du milieu	1 292 398	1 642 726	1 392 046
Santé et bien-être	16 365	13 138	19 672
Aménagement, urbanisme et développement	441 348	478 932	380 004
Loisirs et culture	830 550	1 152 604	776 294
Frais de financement	234 344	214 253	192 205
Amortissement des immobilisations	993 053	0	0
	7 305 733	7 783 551	6 873 379
Excédent (déficit) de l'exercice	29 347	4 530 382	6 856 695
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)		(3 969 496)	(5 746 177)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	29 347	560 886	1 110 518
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)	993 053	1 481 943	1 225 928
Remboursement de la dette à long terme	(334 400)	(324 400)	(354 236)
Affectations			
Activités d'investissement	(690 500)	(1 170 130)	(1 140 389)
Excédent (déficit) accumulé		(94 313)	(17 105)
Autres éléments de conciliation	2 500	61 710	12 500
	29 347	45 190	273 302
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	515 696	837 216

Adopté à l'unanimité

16885-05-2016
point no 11b

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 2571 \$ à l'OMH et 1516 \$ à la Corporation des Aînés.

Deux chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



point no 11c

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2015 pour les 4 ^e mois	Le solde du budget 2016 pour les 4 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	6 075 390 \$	6 471 847 \$	396 457 \$
Paiement tenant lieu de taxes	790 \$	2 571 \$	1 781 \$
Transferts	36 098 \$	12 049 \$	(24 049 \$)
Services rendus	57 916 \$	42 174 \$	(15 742 \$)
Autres services rendus	113 242 \$	157 036 \$	43 792 \$
Imposition de droits	92 227 \$	115 466 \$	23 238 \$
Amendes et pénalités	0 \$	0 \$	0 \$
Intérêts	6 228 \$	10 235 \$	4 007 \$
Autres revenus	0 \$	407 450 \$	407 450 \$
Total des revenus	6 381 891 \$	7 218 825 \$	836 933 \$
Dépenses			
Administration générale	362 975 \$	303 786 \$	(59 189 \$)
Sécurité publique	904 770 \$	142 459 \$	(762 312 \$)
Transport	503 349 \$	537 178 \$	33 829 \$
Hygiène du milieu	288 458 \$	342 090 \$	53 632 \$
Santé et bien-être	11 525 \$	0 \$	(11 525 \$)
Aménagement & urbanisme	135 546 \$	120 661 \$	(13 884 \$)
Loisirs & culture	182 821 \$	341 700 \$	158 879 \$
Frais de financement	77 742 \$	96 742 \$	19 001 \$
Remb. de la dette à long terme	104 400 \$	34 600 \$	(69 800 \$)
Affectations	62 538 \$	113 591 \$	51 053 \$
Total des dépenses	2 633 124 \$	2 032 807 \$	(600 317 \$)
Surplus/déficit de l'exercice	3 748 767 \$	5 186 018 \$	

Dans le 2^e, nous avons le budget 2016 et le solde courant.

	Budget 2016	Solde courant du budget 2016
Revenus		
Taxes	6 438 807 \$	6 471 847 \$
Paiement tenant lieu de taxes	40 617 \$	2 571 \$
Transferts	214 217 \$	12 049 \$
Services rendus	210 000 \$	42 174 \$
Autres services rendus	525 050 \$	157 034 \$
Imposition des droits	388 500 \$	115 466 \$
Amendes et pénalités	50 050 \$	0 \$
Intérêts	45 500 \$	10 235 \$
Autres revenus	82 000 \$	407 450 \$
Total des revenus	7 994 741 \$	7 218 826 \$
Dépenses		
Administration générale	1 227 753 \$	303 786 \$
Sécurité publique	1 314 729 \$	142 459 \$
Transport	2 264 002 \$	537 178 \$
Hygiène du milieu	1 905 515 \$	342 090 \$
Santé et bien-être	3 560 \$	0 \$
Aménagement & urbanisme	462 231 \$	120 661 \$
Loisirs & culture	1 017 340 \$	341 700 \$
Frais de financement	223 678 \$	96 742 \$
Remboursement de la dette à long terme	301 400 \$	34 600 \$
Affectations & transferts	(1 272 467 \$)	(2 500 \$)
Immobilisations	547 000 \$	116 091 \$
Total des dépenses	7 994 741 \$	2 032 807 \$



16886-05-2016
point no 11d

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières & subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité.

16887-05-2016
point no 11e

SOUTIEN FINANCIER DE 100 \$ POUR LA TROISIÈME ÉDITION DE LA FÊTE DU CANADA

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Lotbinière organise une 3^e édition de la Fête du Canada qui se tiendra le vendredi 1^{er} juillet prochain;

ATTENDU QUE l'an dernier, 2000 personnes se sont déplacées sous la pluie pour profiter des activités offertes;

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Lotbinière demande une contribution financière aux entreprises et municipalités de la région afin d'aider à défrayer les frais se rattachant à cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer, à la Société d'agriculture du comté de Lotbinière, un montant de 100 \$ pour la Fête du Canada du 1^{er} juillet, qui aura lieu dans la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité.

16888-05-2016
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 780-2016 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS 911 X-PARK POUR LA SAISON 2016

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross 911 X-PARK sur la route Terre-Rouge;

ATTENDU QU'une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur est souhaitable;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 780-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16889-05-2016
point no 12b

**RÈGLEMENT N^o 781-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 623-2009
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES
CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE la Municipalité a un règlement portant le n^o 623-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) nous informant que ledit règlement doit être modifié;

ATTENDU QUE, selon le MAMOT, l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n^o 781-2016 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement n^o 623-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

16890-05-2016
point no 12c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 782-2016

Avis est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement 782-2016 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur la branche 23 de la rivière Bourret (projet # 438-14-CE).

16891-05-2016
point no 12d

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ 2016

ATTENDU QUE le congrès de L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 15 au 17 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ est le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce congrès, Martine Couture, directrice générale, pour un montant de 503 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

16892-05-2016
point no 12e

INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES

ATTENDU QUE le samedi 11 juin prochain se tiendra la classique de golf des étoiles 2016;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1020 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

16893-05-2016
point no 12f

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 302

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Monsieur Sébastien Déry pour le lot 4 448 302 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 88, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 105 705 \$, soit au taux de 7.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Monsieur Sébastien Déry, le lot 4 448 302 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 88, rue des Campanules, pour le montant de 105 705 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

16894-05-2016
point no 12g

POLITIQUE D'ADOPTION POUR LA NÉTIQUETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Apollinaire a un site internet, ainsi que des comptes Facebook, visant à permettre aux citoyens d'être à l'affût des nouvelles, des événements, des activités et des informations concernant la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire adopter une politique de nétiquette;

ATTENDU QUE la nétiquette est l'ensemble des règles de conduite régissant le comportement des internautes dans le réseau Internet;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter une politique de netiquette visant entre autres à se dégager de tout problème technique et de toute affirmation inappropriée qui pourrait être tenue par des tiers.

La Municipalité se réserve le droit de supprimer un commentaire, bannir un utilisateur ou modifier sa netiquette en tout temps et ce, sans avertissement au préalable.

Que le maire Bernard Ouellet et la directrice générale Martine Couture sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique de netiquette.

Adopté à l'unanimité.

16895-05-2016
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Julie Rousseau, conseillère no 4, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois à compter de ce jour.

Que madame Rousseau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

16896-05-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 mai 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16897-05-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 mai 2016, à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 juin 2016
